

L'ÉTAT, L'ADEME, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT SOUTIENNENT VOS PROJETS

de transition énergétique et d'économie circulaire

DOSSIER DE PRESSE



Présentation officielle de la convention de partenariat

le **7 juillet** 2016

Préfecture,
salle Schoelcher

9 heures



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet de la région Guadeloupe avec le directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le président du Conseil régional et la présidente du Conseil départemental signeront une convention de partenariat sur la transition écologique :

**JEUDI 7 JUILLET, À PARTIR DE 9H,
SALLE SCHOELCHER, À LA PRÉFECTURE**

Annexée au Contrat de plan État-Région 2015-2020, cette convention vise à accompagner les collectivités et les entreprises dans leurs opérations en faveur de la transition écologique, énergétique, et climatique ainsi que de l'amélioration de la gestion des déchets.

Cette convention est dotée d'un fonds « transition énergétique, climatique, et économie circulaire » de plus de **41 000 000 euros**.

Au cours de cette séance, l'État, l'ADEME, la Région et le Département présenteront les grandes lignes de leurs engagements pluriannuels en matière de transition écologique et de développement durable. Ce sera également l'occasion de présenter des opérations menées par des collectivités et des entreprises soutenues dans le cadre de ce partenariat.

Un dossier de presse sera remis aux journalistes présents.

CONTACT PRESSE - ETNA Presse - Marie-France GRUGEUX-ETNA
Tél. : 06 90 26 41 67 - E-mail : grugeaux.etna@wanadoo.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION ÉTAT, ADEME, RÉGION, DÉPARTEMENT

« Transition énergétique, climatique
et économie circulaire » (2015-2020)

À l'occasion du séminaire du 7 Juillet, la convention État, ADEME, Région, Département sera officiellement signée. Cette convention permet aux parties prenantes de travailler de concert pour accompagner les collectivités et entreprises de Guadeloupe dans leur transition écologique, énergétique et climatique durant la période 2015-2020. Les partenaires de cette convention soutiendront ainsi les projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique, de meilleure gestion des déchets et d'économie circulaire.



LE FONDS RÉGIONAL

« TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CLIMATIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » (2015-2020)

Le fonds régional « transition énergétique, climatique, et économie circulaire » représente un montant prévisionnel de **41 495 000 euros** pour la période 2015-2020.

Ce fonds est ventilé selon deux grands axes :

- énergie et changement climatique ;
- déchets et économie circulaire.

Fiche programme CPER	ADEME	Région	Département	État (BOP 123)	TOTAL
Énergie et changement climatique	11 500 000 €	11 500 000 €			23 000 000 €
Déchets et économie circulaire	8 120 000 €	6 620 000 €	1 800 000 €	1 955 000 €	18 495 000 €
TOTAL CONVENTION	19 620 000 €	18 120 000 €	1 800 000 €	1 955 000 €	41 495 000 €

BÉNÉFICIAIRES

Le fonds régional s'adresse aux entreprises, notamment les PME-PMI, dans les activités industrielles, agricoles ou tertiaires, aux collectivités, aux établissements publics (y compris les hôpitaux), aux organismes d'habitat social, et aux associations.

FONCTIONNEMENT

Le comité de gestion du fonds, composé des élus de la région et du département, des représentants de l'État, de l'ADEME et de personnalités qualifiées, se réunit au minimum 5 fois par an. Il se prononce sur les demandes d'aides ou les achats de prestations susceptibles d'être financées au titre de la convention. Il s'assure du suivi du programme conjoint et définit les priorités.

En complément des interventions conjointes, l'ADEME et les collectivités régionales et départementales, dans l'exercice de leur compétences respectives, peuvent à leur initiative impulser ou soutenir des opérations en faveur de la performance environnementale du territoire.

LES AIDES POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Ce sont essentiellement des aides techniques et financières :

- aux études (diagnostics, accompagnement de projet) ;
- aux investissements ;
- aux changements de comportement (communication) ;
- aux contrats d'objectifs avec les collectivités se fixant des programmes d'actions précises.

LE FONDS RÉGIONAL

« TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CLIMATIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » (2015-2020)

Depuis plusieurs années, les partenaires de la convention développent différents appels à projets permettant aux entreprises et collectivités de s'inscrire dans une démarche cadrée et partagée par l'État, l'ADEME, la Région et le Département.

Dans cette dynamique, la région Guadeloupe et l'ADEME ont lancé plusieurs appels à projets qui sont actuellement en cours.

6 APPELS À PROJETS EN COURS

Développement de projets photovoltaïques en autoconsommation en Guadeloupe



Dans la continuité de la politique énergétique et environnementale régionale, la Région Guadeloupe et l'ADEME en cofinancement avec les Fonds européens FEDER lancent l'appel à projets « Développement de projets photovoltaïques en autoconsommation en Guadeloupe ».



La source d'énergie solaire est abondante sur le territoire, mais le potentiel de production photovoltaïque injecté au réseau est limité du fait de son caractère variable et des coûts de rachat en constante diminution. Le modèle de production photovoltaïque en autoconsommation est un axe de développement de la filière et pourrait contribuer de manière significative à l'augmentation de la part d'ENR dans le mix énergétique.

Bâtiment exemplaire neuf et rénovation en Guadeloupe



Dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de l'énergie, la Région Guadeloupe et l'ADEME lancent un Appel à projets (AAP). Cet AAP portant sur la construction de bâtiments à performances exemplaires et la rénovation énergétique de bâtiments existants. Les bâtiments lauréats recevront une aide financière portant sur l'investissement lié au surcoût de la construction ou de la rénovation pour atteindre les niveaux de performance requis.



Cet appel à projets vise à promouvoir :

- l'utilisation de la Réglementation thermique Guadeloupe (RTG) dans le neuf, tout en valorisant des bâtiments présentant des qualités thermiques supérieures au niveau réglementaire ;
- l'amélioration énergétique des bâtiments existants.

Mobilité électrique durable



L'objectif de cet appel à projets, lancé par l'ADEME et la Région Guadeloupe, est d'encadrer le développement du véhicule électrique en Guadeloupe et de l'insérer dans une offre complète et plus large de services d'éco-mobilité, dans lequel l'électrique « propre » aura un rôle à jouer.



L'appel à projets porte sur 3 catégories d'usages de véhicules électriques exclusivement rechargés par énergies renouvelables :

- les flottes captives de véhicules ;
- les transports collectifs ;
- les services de location de véhicules électriques + recharge par énergie renouvelable (ENR).

LE FONDS RÉGIONAL

« TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CLIMATIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » (2015-2020)

Production d'eau chaude solaire dans les bâtiments en rénovation

Le secteur domestique est le plus consommateur d'électricité en Guadeloupe avec 49% en 2014. La part de la production d'eau chaude représente 13% de ces consommations derrière la climatisation (33%). Le secteur professionnel n'est pas en reste avec 40% des consommations d'électricité avec des besoins en eau chaude importants dans le cadre de certaines activités (hébergement, restauration, santé...). Or, la source d'énergie solaire qui est abondante sur le territoire, peut fournir l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude.

Le présent appel à projets, lancé par l'ADEME et la Région Guadeloupe, est destiné à soutenir la réalisation d'installation solaire thermique sur des bâtiments existants en rénovation. Tous les types de bâtiments peuvent être concernés (résidentiels, tertiaires privés, publics, industriels existants...). L'installation peut concerner un ou plusieurs bâtiments.

Éclairage Performant

Le présent appel à projets (AAP), lancé par la région Guadeloupe, est destiné à soutenir la réalisation de projets de rénovation du parc d'éclairage public par de l'éclairage performant de type LED.

Il a pour objectif de favoriser l'émergence de solutions techniques pertinentes garantissant la généralisation des solutions « basse consommation » dans les opérations d'éclairage des espaces publics extérieurs.

Cet AAP régional permet de lancer sur le territoire des opérations pilotes de 5 à 20 points lumineux à haute performance afin de bénéficier de retours d'expérience sur l'utilisation de cette technologie en milieu tropical et plus largement sur des réseaux électriques insulaires. Il sera accompagné de la mise en place de moyens de suivi et d'évaluation des opérations sur une période de 3 ans minimum. L'appel à projets s'adresse aux maîtres d'ouvrage suivants :

- les collectivités locales et leurs groupements ;
- les aménageurs ;
- les bailleurs sociaux.

Approche Environnementale de l'Urbanisme 2

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme 2 est une démarche d'aide à la décision pour accompagner les élus et les techniciens des collectivités dans la prise en compte des questions environnementales et de développement durable, tout au long de la réalisation d'un projet d'aménagement ou de l'élaboration d'un document de planification (éco-quartiers, opérations de rénovation urbaine, PLU, SCoT, Plan Local de l'Habitat, référentiel d'aménagement durable d'un Plan Climat Énergie Territorial ou Agenda 21).

Retrouvez l'ensemble des cahiers des charges des appels à projets sur :
<http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

sur le site de la politique énergétique régionale :
<http://www.guadeloupe-energie.gp>

et sur le site :
<https://www.europe-guadeloupe.fr/>

LES GRANDES PRIORITÉS DE LA CONVENTION

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS

- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de GES, à la maîtrise de la consommation d'énergie, et à la promotion des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, en soutenant les démarches relevant du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), les démarches de comptage de l'énergie, la réalisation de bâtiments exemplaires ou démonstrateurs d'un point de vue énergétique et environnemental.
- Mobiliser les professionnels du bâtiment sur les enjeux de la construction énergétiquement performante et de la rénovation du bâti existant : développement d'un centre de ressources de la construction et de l'aménagement durables (réseau BEEP : Bâti, Environnement, Espace Pro), sur l'accompagnement de la formation professionnelle, notamment par la création de plate-formes pédagogiques et la mise en place des labels de qualité (RGE).

ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Améliorer la connaissance du profil climat-énergie au niveau régional et infra-régional

Il s'agira de soutenir les activités récurrentes de l'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC), et de l'observatoire régional des transports (ORT) (acquisition de données, réalisation d'études prospectives...).

Développer les énergies renouvelables

Promouvoir le développement de solutions innovantes (réseaux de froid, smart grids, autoconsommation...) et faire des fonds régionaux et du fonds chaleur des outils de développement et de structuration des filières solaires thermiques, biomasse, biogaz, réseau de froid en Guadeloupe.

Réduire l'impact environnemental des entreprises

Soutenir les études et investissements permettant de réaliser des économies d'énergie des entreprises, de l'industrie et de l'agriculture, l'efficacité énergétique dans les transports de marchandises, la mise en œuvre de chartes CO₂, de plan de déplacements en entreprise et plan de déplacements interentreprises, la mobilisation des entreprises par des chargés de missions énergie-transport entreprises, les actions de communication, formation, animation auprès des entreprises...

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ

Accompagner la transition énergétique des collectivités et sensibiliser aux enjeux de l'efficacité énergétique et de la lutte contre le changement climatique

- Mobiliser au-delà des obligations légales les collectivités territoriales et les entreprises sur les démarches partenariales de lutte contre le changement climatique et d'adaptation des territoires (Plans Climat Énergie Territoriaux, bilans d'émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques...).
- Accompagner les démarches de labellisation Citergie et Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV).
- Soutenir les intercommunalités et syndicats intercommunaux qui s'engagent dans un contrat d'objectifs territorial énergie / climat (COT).
- Mobiliser les publics cibles sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique, par des actions de sensibilisation, de communication et de formation. Espaces Info Énergie, conseil en énergie partagé.
- Soutenir les actions d'urbanisme et de ville durable (Approche Environnementale de l'Urbanisme 2).

LES GRANDES PRIORITÉS DE LA CONVENTION

Participer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de GES, à la maîtrise de la consommation d'énergie, et à la promotion des énergies renouvelables dans le domaine des transports

Les projets éligibles contribueront notamment à soutenir le développement de solutions efficaces d'un point de vue énergétique (transport à la demande, autopartage, usage de la marche à pied ou du vélo, covoiturage, plan de déplacement en entreprise, véhicules électriques rechargés par énergie renouvelable,...). Les aides de ce volet du CPER ne concerneront pas les opérations d'investissement dans le domaine du transport collectif ou les infrastructures de transport.

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Prévention et gestion des déchets

- Soutenir la création de nouveaux équipements structurants, le déploiement du réseau de déchèteries, la mise en place de collectes sélectives, la valorisation organique des déchets verts, biodéchets et boues de station d'épuration, la gestion de proximité des déchets ménagers notamment par le compostage ménager, les quais de transfert des déchets ménagers vers les unités de traitements autorisées, les unités de traitements, la mise en œuvre des filières REP.
- Soutenir la modernisation des infrastructures publiques et privées de gestion des déchets.
- Accompagner les collectivités dans leurs démarches de prévention, de territoires zéro gaspillage zéro déchet, dans leurs actions de communication, sensibilisation, formation.
- Soutenir la création de postes de chargés de mission déchets/environnement dans les chambres consulaires ou les organismes représentatifs des entreprises, et dans les intercommunalités et syndicats intercommunaux, dans le cadre de Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT).
- Soutenir les activités de l'observatoire des déchets.
- Soutenir la planification d'une meilleure gestion des déchets à l'échelle des territoires et des entreprises (plan de prévention, gestion des déchets en situation exceptionnelle, optimisation logistique des collectes...).
- Pour la part État : terminer le programme de réhabilitation des anciennes décharges.

Économie circulaire

Développer l'économie circulaire en Guadeloupe sous toutes ses formes : soutenir les projets et la création de nouvelles installations de recyclage et de valorisation matière et organique, d'écologie industrielle et territoriale, les démarches d'éco-conception, d'économie de ressources et d'achats durables, développer les offres et le recours à la réparation, au réemploi et à la réutilisation, orienter les actes de consommation vers la consommation durable, organiser et soutenir des actions de communication, de formation et d'animation en matière d'économie circulaire, soutenir la création et les activités d'un chargé de mission économie circulaire.

PROGRAMME

9h00-9h30 **Accueil café**

9h30-10h00 **Discours introductifs**

- › Jacques BILLANT, *préfet de la Région Guadeloupe*
- › Ary CHALUS, *président du Conseil régional de Guadeloupe*
- › Josette BOREL-LINCERTIN, *présidente du Conseil départemental de la Guadeloupe*

10h00-10h15 **Quelles modalités pratiques de mise en œuvre du CPER transition énergétique et économie circulaire, comment fait-on pour bénéficier du soutien du CPER ? Les appels à projets lancés par l'ADEME et la région Guadeloupe**

- › Jérôme DANCOISNE, *coordinateur de pôle, ADEME Guadeloupe*

10h15-10h30 **Quelles articulations avec le programme opérationnel du FEDER ?**

- › Céline JULES, *directrice de l'environnement et du cadre de vie, Conseil régional de Guadeloupe*

10h30-10h45 **Signature de la convention de partenariat État - ADEME - Région - Département**

10h45-11h00 **Pause**

11h00-12h45 **Quelques exemples d'opérations soutenues dans le cadre du CPER**

■ Déchets et économie circulaire

Promotion du compostage domestique en Guadeloupe

- › François FREDERIC, *ingénieur Conseil départemental*

Création d'un centre VHU à Gourbeyre

- › Dominique GOMBAUD-SAINTONGE, *gérant, CARITRANS*

Réhabilitation des décharges de la Guadeloupe

- › David PONCET, *chargé de mission, préfecture de la Région Guadeloupe*

■ Transition énergétique

La démarche de management de l'énergie (ISO 50 001) d'un bailleur social

- › Christelle YAMEOGO, *chef de projet,*
- › Serge SAMBO, *sous-directeur, SIG*

Bâtiments tertiaires ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique : Village de Jarry

- › Franklin BICHARA, *Président Directeur Général BIC.SA*

■ Démarches climat et territoires

Soutien à la politique de développement territorial de la commune de Petit-Bourg : urbanisme durable, adaptation au changement climatique

- › David NEBOR, *adjoint au maire de la ville de Petit-Bourg*

12h45 - 13h00 **Les actions d'EDF Archipel Guadeloupe en matière de maîtrise de l'énergie**

- › Sylvain VIDAL, *Directeur d'EDF Archipel Guadeloupe*

13h00 - 13h15 **Conclusion Jérôme ROCH, directeur régional de l'ADEME**

À partir de 13h15 **Repas sous forme de buffet**

Présentation officielle de la convention de partenariat

le **7 juillet 2016**

Préfecture,
salle Schoelcher

9 heures

